

DES ACTIONS COLLECTIVES DANS LOTBINIÈRE

DURÉE DU PROJET : 06-2015 / 03-2016

RAPPORT FINAL

Réalisé par :
Louis Perreault, agronome
Mélissa Lévesque-Dupont, technicienne agricole
Ferti-Conseil Rive Sud
Lucie Grould, géographe, M. Sc.
OBV du Chêne

28 mars 2016

Les résultats, opinions et recommandations exprimés dans ce rapport émanent de l'auteur ou des auteurs et n'engagent aucunement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

DES ACTIONS COLLECTIVES DANS LOTBINIÈRE

RÉSUMÉ DU PROJET

Le projet s'inscrit dans une volonté d'améliorer la qualité de l'eau dans des bassins versants identifiés comme prioritaires en Chaudière-Appalaches. Le bassin versant de la rivière du Petit Sault, situé principalement dans la municipalité de Sainte-Croix, en faisant partie. L'objectif du projet étant de mobiliser les producteurs agricoles de la partie sud de ce bassin versant, ils ont été rencontrés par les intervenants de Ferti-Conseil et de l'OBV du Chêne pour obtenir leur adhésion. Sur 18 entreprises agricoles recensées, un total de 14 entreprises ont signalés leur engagement envers cette approche collective, ce qui représente 78%. En termes de superficie cultivée, cela représente 81% du territoire agricole (voir annexe 1).

La moitié des entreprises du territoire font déjà partie d'un club-conseil (Ferti-Conseil Rive Sud). Cinq entreprises n'ayant ce type de suivi se sont également ajoutées au projet. Toutes les entreprises ont signalés leur volonté d'améliorer leurs pratiques agricoles et plusieurs ont déjà des actions en cours. Comme le projet a commencé tardivement en 2015, une série d'actions seront mises en place durant la saison de croissance 2016 concernant les diagnostics de sol, l'amélioration des rotations de cultures, le respect et la protection des bandes riveraines, la meilleure gestion des éléments fertilisants, l'implantation de travail réduit ou de semis direct, d'engrais verts et de cultures intercalaires pour ne citer que ces exemples.

La réponse a été au-delà de nos attentes de la part des producteurs agricoles.

OBJECTIFS ET APERÇU DE LA MÉTHODOLOGIE

Pour réaliser la mobilisation le projet a débuté par la rencontre d'un comité ad hoc en juillet 2015, comprenant des représentants du MAPAQ, de Ferti-Conseil Rive Sud et de l'OBV du Chêne (annexe 2). Certains éléments ont été identifiés lors de cette réunion de concertation, soit l'identification de représentants de producteurs agricoles du bassin versant pour faire partie du comité ad hoc et participer à donner les orientations au projet.

Également, une rencontre a été planifiée pour inviter tous les producteurs du bassin du petit Sault afin de faire connaître l'état du cours d'eau, le programme Prime-Vert, les bonnes pratiques à privilégier et échanger sur les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs d'amélioration du cours d'eau. Cette rencontre a eu lieu le 18 février 2016 (voir annexe 3). Un élément important a pu être présenté aux intervenants et aux producteurs agricoles lors de cette rencontre, soit l'état de la rivière du Petit Sault, qui présente des dépassements importants pour l'eutrophisation (concentration en phosphore) et pour les critères de baignade et de contact secondaire (coliformes fécaux), qui sont présentés à l'annexe 4.

Tous les producteurs agricoles ont été rencontrés individuellement durant l'année 2015-2016 pour les sensibiliser au projet, obtenir leur appui et prévoir les moyens à mettre en place. De plus, des plans d'actions agroenvironnementaux (PAA) ont été réalisés pour les 5 entreprises qui n'en n'avaient jamais fait. L'objectif étant que toutes les entreprises puissent avoir accès aux actions admissibles au volet 1 du Prime-Vert, ainsi qu'aux volets 3 et 4 des services-conseils en agroenvironnement, afin de faciliter la suite des actions à mettre en place en 2016. Un plan d'action pratique a été préparé pour chaque entreprise.

RÉSULTATS SIGNIFICATIFS OBTENUS

Une des problématiques principales de ce bassin versant est la présence de série de sol qui ont une percolation difficile (voir annexe 5). La majorité des séries de sol de cette zone sont imparfaitement à mal drainé, ce qui entraîne des problématiques d'érosion des sols et des berges, la difficulté également à implanter des systèmes de travail réduit et de semis direct.

Suite aux rencontres individuelles avec les producteurs, à la rencontre de groupe en février 2016 et à l'élaboration des plans d'actions agroenvironnementaux (PAA), une stratégie s'est développée pour atteindre les objectifs :

- 1- Bonifier le diagnostic global et par entreprise
- 2- Favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les producteurs agricoles du bassin versant (ex : activités de groupe)
- 3- Axer l'accompagnement auprès des entreprises agricoles dans un objectif d'amélioration du cours d'eau

Les entreprises de ce bassin versant font de l'élevage (laitier, bovin, porcin...) et/ou des grandes cultures. Une bonne proportion de la superficie globale est en prairie. Les cultures de maïs, de soya et de céréales à paille complètent le tableau d'ensemble de l'assolement du bassin versant. Tous les éléments à améliorer et les actions recommandées ont été colligés à partir des plans d'action agroenvironnementaux (PAA) réalisés, présentés dans les tableaux suivants.

Tableau 1

Liste des éléments à améliorer dans le bassin versant du Petit Saut
Conservation des sols
Des champs sont à nu sans couvert végétal en hiver.
Présence de champs qui, même dans les années favorables, donnent des rendements insatisfaisants de façon récurrente.
Présence de flaques d'eau persistantes ou des zones où le sol est humide en permanence.
Présence d'autres signes de compaction des sols.
Présence de zones où la croissance de la culture est supérieure lorsque celles-ci sont situées au-dessus des drains comparativement à celles situées entre les drains.
Présence de labour sur des cultures annuelles.
Les prairies sont enfouies par labour à l'automne.
Présence de problèmes de croûtage (battance) sur la surface du sol.
Les engrais verts sont enfouis par labour à l'automne.
Présence de décrochement, de rigoles ou de ravines créés par l'eau au bord ou à la jonction de certains fossés.
Présence de cuvettes ou de dépressions sur les champs cultivés.
Présence de zones où les équipements de travail ont de la difficulté à pénétrer le sol.
Présence de traces causées par le passage de la machinerie.

Présence de rigoles creusées par l'eau.
Des particules de sol sont transportées par le vent.
Les tracteurs ne sont pas munis de roues doubles, de roues larges ou de chenilles.
Présence de ponceaux de ferme obstrués, sous-dimensionnés ou dont le pourtour est marqué de signes d'érosion.
Gestion des éléments fertilisants
Ne fractionne pas les applications d'engrais azotés en post-levée.
N'applique pas des engrais minéraux en bandes.
Les équipements d'épandage n'ont pas été réglés au champ.
Des déjections animales ou des MRF sont épandues sur les cultures annuelles en post-récolte sans culture de couverture ni résidus de culture.
Protection des cours d'eaux
Présence d'espèces exotiques envahissantes à l'intérieur des champs cultivés.
L'emplacement de chacun des puits n'est pas adéquatement identifié sur le terrain.
Utilise partiellement ou n'utilise pas d'instruments pour mesurer les volumes d'eau prélevés.
Présence d'espèces exotiques envahissantes en dehors des champs cultivés.
Il n'y a pas eu d'analyses d'eau de vos puits depuis les cinq dernières années
Gestion des pesticides
La cabine du tracteur n'est pas munie d'un filtre à pesticide.
Au cours de la dernière année, l'exploitant ou une autre personne de l'entreprise n'a pas participé à des activités de formation traitant de la phytoprotection.
Utilise rarement ou n'utilise pas des cultivars résistant aux insectes et aux maladies (lorsque le choix des cultivars le permet).
Se sert rarement ou jamais des informations en provenance de SAgE pesticides.
Se sert rarement ou jamais des informations en provenance du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP).
L'utilisateur n'utilise pas de masque de protection respiratoire lors de la pulvérisation des pesticides.
Utilise rarement ou jamais les seuils d'intervention disponibles provenant du RAP lors des applications d'insecticide ou de fongicide.

Tableau 2

Code de l'action	Actions recommandées dans le bassin versant du Petit Saut
Conservation des sols	
510	Faire le travail réduit du sol
517	Corriger et prévenir la compaction des sols
511	Laisser les résidus à la surface du sol
626	Réaliser un meilleur drainage de surface
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion
524	Installer des roues doubles ou larges ou des chenilles sur les tracteurs
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols
720	Équiper la cabine d'un filtre à pesticide
506	Faire du semis direct
Protection des cours d'eau	
640	Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des lieux d'élevage et d'épandage
622	Protéger les confluences de fossés érodés
624	Stabiliser ou revégétaliser les talus des fossés
630	Dégager les ponceaux obstrués
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation
Gestion des pesticides	
700	Participer à des activités de formation traitant de la phytoprotection
702	Utiliser des cultivars résistants aux insectes et aux maladies (lorsque le choix des cultivars le permet)
703	Utiliser des informations provenant du Réseau d'avertissements phytosanitaires
704	Utiliser des informations provenant de SAgE

709	Utiliser les seuils d'intervention disponibles lorsque vous appliquez un insecticide ou un fongicide
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures
722	Porter des équipements de protection adéquats lors de la préparation ou de l'application de pesticides (se référer à SAgE pesticides ou à l'étiquette du produit)

Il se dégage des constances qui nous indiquent que la problématique principale du bassin versant est la mauvaise percolation de l'eau. D'où la nécessité des diagnostics de sol et la détermination par exemple des zones qui vont demander du sous-solage à titre de correctif, du nivellement de surface, ou d'autres travaux d'aménagement du sol.

APPLICATIONS POSSIBLES POUR L'INDUSTRIE

Le projet a permis l'adhésion majoritaire (78% des producteurs, 81% des superficies cultivées) des producteurs agricoles du petit Sault, qui pourront passer à la deuxième phase en 2016, soit la mise en place des actions recommandées. Mentionnons que le projet est pour l'instant restreint à la partie sud de ce bassin. Nous recommandons fortement de mobiliser les producteurs agricoles de la partie nord et d'obtenir leur adhésion en 2016, pour pouvoir avoir un effet maximum sur la qualité de l'eau de ce bassin versant.

Il sera également important d'avoir un portrait plus juste des différentes sources de contamination (agricole et non-agricole) de ce cours d'eau pour pouvoir y remédier.

Des rencontres seront nécessaires pour promouvoir le projet, qui regroupe la majorité des producteurs agricoles du Petit Sault, avec les représentants de l'UPA, ainsi qu'avec les représentants municipaux ou de l'industrie.

Le projet est très prometteur mais il importe de poursuivre la démarche, sur le plan individuel avec chacune des entreprises, et sur le plan collectif avec son rôle d'entraînement.

POINT DE CONTACT POUR INFORMATION

Martin Breton, agronome, Ferti-Conseil Rive Sud, (418) 808-0965, martinbreton30@hotmail.com, 5410 Boul. de la Rive Sud, Lévis, G6V 4Z2

Marie-Andrée Boisvert, directrice générale, OBV du Chêne, maboisvert@obvduchene.org, 6375 rue Garneau, Sainte-Croix, G0S 2H0

REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES FINANCIERS

La direction régionale du MAPAQ de la Chaudière-Appalaches, pour l'aide financière dans le cadre du programme Prime-Vert, sous-volet 3.1-Approche régionale.

L'équipe de l'OBV du Chêne, tout spécialement le travail de cartographie qui a été réalisé par Lucie Grould dans le cadre du projet.

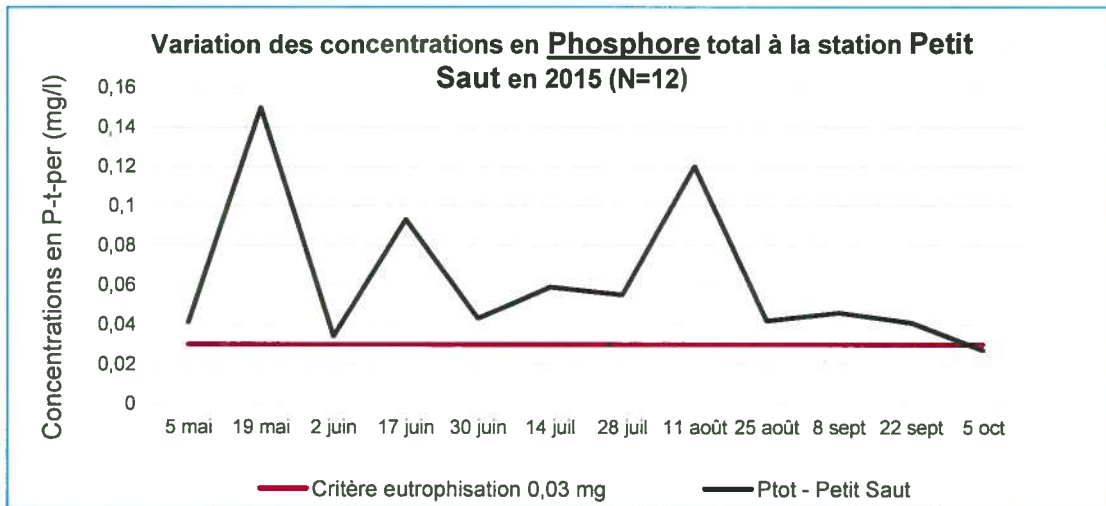


OBV
du Chêne

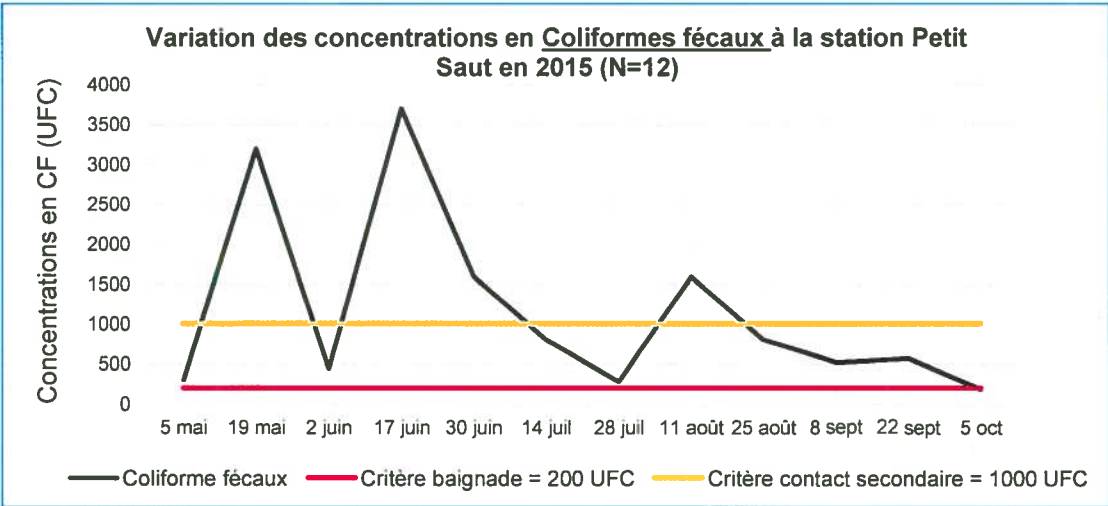
Organisme de bassins versants
DE LA ZONE DU CHÊNE

Résultats de Qualité de l'eau Bassin versant de la rivière du Petit Saut

1- Phosphore



2- Coliformes fécaux



Annexe 5

Séries de sol	Texture	Drainage
St-Antoine (An-g)	Sable grossier loameux	Bien drainé
St-Antoine (Bd)	Loam sableux argileux	Imparfaitement drainé
Bedford (Bda)	Argile	Imparfaitement drainé
Platon (Pn)	Argile	Mal drainé
Platon (Jy)	Argile	Imparfaitement drainé
Lévrard (Lvl)	Loam	Imparfaitement drainé
St-Jude (J)	Loam sableux	Imparfaitement drainé
Ste-Sophie (Sp)	Sable loameux	Bien drainé